

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

30 Novembre 2017

PECS(2017)7

Original : anglais

**PLATEFORME EUROPEENNE DE COHESION SOCIALE
(PECS)**

**2ème réunion
Strasbourg, 19-20 septembre 2017**

Conseil de l'Europe, Agora, salle G03

**EXAMEN DES NOUVELLES TENDANCES ET DEFIS
CONCERNANT L'EXERCICE DES DROITS SOCIAUX, NOTAMMENT PAR LES
JEUNES, LES ENFANTS, LES MIGRANTS, LES REFUGIES ET LES
GROUPES VULNERABLES, DONT LES PERSONNES AGEES**

***Rapport
par Joe Gerada,
Rapporteur du Groupe de travail***

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 : Introduction	1
Chapitre 2 : Tendances et défis récents en Europe	2
Chapitre 3 : Constatations	4
Question 1.1 – Quelles sont les principales tendances et difficultés observées actuellement dans votre pays concernant la façon dont les groupes en question exercent les droits sociaux énoncés par la Charte sociale européenne ?	4
Question 1.2 - Quelles mesures sont prises par votre pays pour vaincre les difficultés et renforcer la cohésion sociale, en particulier pour les groupes en question ?.....	6
Question 1.3 – Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour assurer un accès effectif, en particulier des groupes en question, aux droits sociaux?.....	8
Question 2.1 - Compte tenu des effets négatifs de la crise économique, quelles sont les tendances et les difficultés observées dans votre pays concernant la fourniture de services sanitaires et sociaux accessibles et de qualité, en particulier aux groupes en question ?.....	9
Question 2.2 - Quelles mesures et politiques ont été adoptées par votre pays pour atténuer ces difficultés, notamment en ce qui concerne les groupes en question ?	10
Question 2.3 - Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour améliorer l’accessibilité et la qualité des services de protection sociale et de santé, en particulier pour les groupes en question ?	11
Question 3.1 - Sachant que la pauvreté et l’exclusion sociale peuvent conduire à la radicalisation violente, quelles tendances et difficultés sont observées dans votre pays en ce qui concerne les groupes en question ?.....	12
Question 3.2 - Quelles politiques sont mises en œuvre dans votre pays pour réduire la pauvreté et intégrer les personnes menacées d’exclusion sociale, en particulier les groupes en question ?	13
Question 3.3 - Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale et intégrer de manière satisfaisante les personnes menacées d’exclusion sociale, en particulier les groupes en question?	14
Chapitre 4 : Analyse et conclusion	15
Indications	18
Annexe 1 : Questions	21
Bibliographie	22

Chapitre 1 : Introduction

Le monde entier se trouve confronté à des évolutions et à des difficultés causées par la crise économique, l'immigration et d'autres problèmes socio-économiques, qui entravent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les retombées de la crise économique mondiale continuent de frapper les familles et les personnes vulnérables à tous les niveaux, et la pauvreté et l'exclusion sociale deviennent la conséquence inévitable de cette période déstabilisante.

Plusieurs études et rapports récents ont montré combien la crise financière avait eu d'impact sur les sociétés européennes. Là-dessus est venue se greffer la crise des réfugiés, qui a contraint les États membres à s'adapter et à trouver des solutions immédiates à l'afflux de migrants sur le continent européen. Dans ce contexte, l'accès aux droits sociaux est devenu une véritable gageure, et les conditions de vie, notamment des personnes issues de quartiers défavorisés, se sont dégradées.

Le présent rapport examine les tendances et les difficultés observées dans des domaines et des pays d'Europe spécifiques. Il s'intéresse plus particulièrement à la cohésion sociale, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits sociaux, à la protection sociale et à la protection de la santé, et aux difficultés créées par la crise économique. Le rapport met tout particulièrement l'accent sur les groupes suivants : les migrants et les réfugiés, les jeunes et les enfants, et les personnes vulnérables.

Les informations présentées dans le rapport reposent sur des données collectées au moyen d'un questionnaire, qui a d'abord été envoyé aux trois groupes de rapporteurs et, plus tard, aux représentants de la Plateforme des États membres, dont 12 ont répondu. Les États membres ayant répondu au questionnaire sont:

- a) Albanie
- b) Arménie
- c) Belgique-Flandres
- d) Bulgarie
- e) Croatie
- f) Hongrie
- g) Italie
- h) Lituanie
- i) Malte
- j) Portugal
- k) Suisse
- l) Turquie

Après l'introduction, le deuxième chapitre du rapport offre un bref aperçu des tendances et difficultés que connaît aujourd'hui l'Europe. Le chapitre suivant présente les résultats du questionnaire. Dans le dernier chapitre, les informations recueillies sont analysées et des indications sont présentées pour examen à la Plateforme européenne de cohésion sociale en vue de leur transmission éventuelle au Comité des Ministres.

Chapitre 2 : Tendances et défis récents en Europe

Le rapport « Vers une Europe des peuples » ('Towards a people's Europe', Lara Montero, 2016) a examiné plusieurs thèmes récurrents mis en lumière par les membres du Réseau Social Européen (RSE) du groupe de référence semestre européen de l'ESN.

Selon Alfonso Lara Montero (2016), les retombées de la crise financière demeurent importantes pour de nombreux États membres, avec des conséquences majeures sur les services sociaux et, partant, un impact considérable sur les familles et les groupes vulnérables. Les effets de la crise se font également sentir sur l'emploi : le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont devenus une source de préoccupation majeure dans plusieurs États membres.

La crise financière et économique a créé une situation d'incertitude dans beaucoup de pays européens, qui se reflète dans les tendances et difficultés examinées dans le présent chapitre.

Accès des jeunes aux droits sociaux

Le rapport intitulé « Accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux » (Conseil de l'Europe, 2015) insiste sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des jeunes issus de quartiers défavorisés. Dans ses recommandations, le Comité des Ministres se dit préoccupé par la dégradation constante de la situation sociale et des perspectives de vie des jeunes dans le contexte de la crise économique et attire l'attention sur les difficultés que rencontrent les jeunes en Europe.

Le rapport examine plusieurs aspects, allant de l'éducation et de la formation des jeunes des quartiers défavorisés à leur accès au marché du travail et au logement, en passant par leur participation à des activités sociales, culturelles et récréatives. Parmi les obstacles qui empêchent les jeunes d'exercer pleinement leur droit à l'éducation figurent l'impossibilité d'accéder physiquement aux établissements éducatifs, la piètre qualité de l'enseignement et l'échec scolaire (Conseil de l'Europe, 2015).

De plus, les jeunes qui aspirent à une vie autonome rencontrent de nombreuses difficultés pour acquérir un logement décent, abordable et sûr. Objets d'une forte discrimination sur le marché privé, et souvent dans l'incapacité d'obtenir un logement social, ils peuvent se retrouver sans-abri ou vivre dans des conditions précaires. Toutes ces situations nuisent à leur santé et à leur bien-être. Les jeunes vivant dans des quartiers défavorisés sont davantage exposés à certains risques sanitaires et sont moins à même de bénéficier de services de prévention et de soins de qualité. Alors que ce sont ces jeunes qui auraient le plus besoin d'informations et de conseils, ils ont peu accès à ces ressources. Enfin, la marchandisation croissante du sport, des loisirs et de la culture les rendent financièrement inabordables pour les jeunes (Conseil de l'Europe, 2015).

D'après la base de données Eurostat (2017a), en 2016, 17 millions de jeunes de 20 à 34 ans ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation. Les chiffres montrent que la part des jeunes non scolarisés, en emploi ou en formation « NEET » (pour « neither in employment nor in education or training ») dans l'UE des 28 a été ramenée de 18,7 % en 2005 à 16,5 % en 2008. En 2009, avec l'arrivée de la crise financière et économique mondiale, elle a bondi à 18,5 %, pour continuer de monter, bien qu'à un rythme plus lent, à 20,1 % en 2013, et retomber à nouveau à 18,9 % en 2015.

Protection et intégration des migrants et des réfugiés

Les migrations vont en s'accroissant, et ceci très rapidement, de sorte qu'elles pourraient bien devenir un aspect permanent des sociétés européennes. Selon la base de données Eurostat (2017b), le nombre de ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union européenne qui ont demandé l'asile dans l'UE des 28 au cours du premier trimestre de 2017 a atteint les 164 500, soit 143 000 de moins que pendant la même période de 2016¹.

Les États membres n'ont, à l'évidence, pas tous accueilli la même proportion de migrants : comme l'a indiqué Lara Montero (2016), ils ont réagi différemment à l'afflux de migrants vers l'Europe. Pour ce qui est des demandeurs d'asile, c'est en Allemagne qu'a été enregistré le plus grand nombre de primo-demandeurs d'asile au premier trimestre 2017, suivie par l'Italie, la France, la Grèce et le Royaume-Uni. Ces pays pris ensemble ont accueilli 80 % de tous les primo-demandeurs de l'UE des 28.

L'un des principaux défis auxquels les migrants et les réfugiés se trouvent confrontés est leur insertion sur le marché du travail. Martin et al. (2016), prenant l'exemple du Danemark, ont expliqué que 40 % d'entre eux n'avaient pas été scolarisés dans leur pays d'origine, ou n'y avaient obtenu qu'un faible niveau d'instruction, ou ne connaissaient pas l'alphabet latin. Il leur était de ce fait difficile d'intégrer le marché du travail.

Fric et Aumayr-Pintar (2016) ont pour leur part insisté sur la nécessité d'aider les réfugiés à surmonter la barrière de la langue pour qu'ils puissent accéder aux services disponibles. Le problème linguistique a aussi été mis en lumière dans le rapport de synthèse de l'EEPO (Arora, et al., 2016), parmi les autres obstacles rencontrés par les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le processus d'insertion sur le marché du travail, tels que les obstacles juridiques et administratifs, la faible demande de main-d'œuvre et l'insuffisance des programmes d'insertion.

Impact de la crise économique sur la protection sanitaire et sociale, et notamment sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La période d'instabilité et de stagnation économique a profondément affecté de nombreux services publics en raison de la réduction des dépenses de l'État. En conséquence, la crise économique a eu une incidence sur la protection sanitaire et sociale dans plusieurs pays de l'Union européenne et d'Europe, et, par ricochet, sur la situation économique et sociale de nombreux européens.

La situation du marché du travail de l'Union européenne s'est fortement dégradée pendant la tourmente économique. Le taux de chômage dans l'UE des 28 a grimpé de 7 % en 2008 à 10,9 % en 2013. Il a rapidement augmenté en 2009 (9 %) et a commencé à décroître en 2014 (10,2 %) (Turrini & Duiella, 2014). Selon Duiella et Turrini (2014), l'augmentation du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (indicateur AROPE, pour « at-risk of poverty and social exclusion ») après la crise découle de l'augmentation du taux de privation matérielle aigüe et de la proportion de ménages à très faible intensité de travail.

Les dernières statistiques Eurostat (2016) montrent que même quelques années après la crise, en 2015, 118,7 millions de personnes, soit 23,7 % de la population de l'UE des 28, étaient

¹<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/6049358/7005580/Asylum+Quarterly+Report+Q1+2017.pdf/94c64b2c-39ec-4228-a47f-1877c19070ad>

exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale². Fait inquiétant, en 2015, plus d'un tiers de la population était menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale dans trois États membres de l'UE : la Bulgarie (41,3 %), la Roumanie (37,3 %) et la Grèce (35,7 %). De plus, en 2015, 10,5 % de la population âgée de 0 à 59 ans de l'UE des 28 vivait dans un ménage à très faible intensité de travail³.

Conclusion

Le présent chapitre démontre que les défis majeurs qui affectent l'Europe sont largement répandus et concernent plus qu'un ou quelques États membres. Inutile de préciser que l'impact de la crise économique et financière mondiale est à l'origine de la plupart des tendances et difficultés observées.

En conséquence, les États membres de tout le continent ont de plus en plus de mal à financer les demandes de protection sanitaire et sociale qui vont en s'accroissant, tout en veillant à ce que chacun puisse exercer ses droits sociaux, tels que garantis par la Charte sociale européenne.

Chapitre 3 : Constatations

Question 1.1 – Quelles sont les principales tendances et difficultés observées actuellement dans votre pays concernant la façon dont les groupes en question exercent les droits sociaux énoncés par la Charte sociale européenne ?

Dans sa réponse, la Croatie se déclare préoccupée par les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au marché du travail. En 2013, le chômage des jeunes a culminé à 113 200 inscrits en moyenne sur l'ensemble de l'année. Le fort taux de chômage enregistré en Croatie résulte de la crise économique, de la pénurie d'emplois, des licenciements économiques et de la précarité générale de l'emploi. Le chômage, en particulier parmi les jeunes générations et les catégories les plus vulnérables de la population, est une source de tension majeure pour les Portugais. En outre, le Portugal a abordé les différents défis auxquels le pays est confronté pour garantir des conditions de travail décentes à tous les travailleurs dans tous les types d'emploi. Dans cet État membre, les groupes les plus vulnérables à la pauvreté sont les enfants, les familles monoparentales et les ménages composés d'adultes sans emploi.

À Malte, en revanche, la hausse des prix de l'immobilier, qui ont augmenté de 67 % depuis 2001, empêche les jeunes de louer ou d'acheter un appartement. Cette hausse serait due en partie à la croissance accélérée de l'économie du pays.

La Croatie aborde ensuite la question des groupes vulnérables⁴, tout comme la Turquie. En Turquie, la faiblesse et l'irrégularité des revenus, le travail informel et l'insuffisance de la protection sociale seraient les principaux problèmes rencontrés par la population. En Croatie,

² Cela signifie que ces personnes se trouvaient dans une au moins des situations suivantes : exposées au risque de pauvreté après transferts sociaux (pauvreté monétaire), en situation de privation matérielle aiguë ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail.

³ « L'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre, d'une part, le nombre de mois ouvrés par tous les membres du ménage en âge de travailler (personne âgée de 18 à 59 ans, à l'exception des étudiants âgés de 18 à 24 ans) durant l'année prise comme référence pour le calcul du revenu et, d'autre part, le nombre total de mois qui auraient pu, en théorie, être ouvrés par les membres du ménage » (Eurostat, 2016).

⁴ Par personnes vulnérables, le répondant croate entend les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée, les personnes âgées et la minorité nationale rom.

fin 2016, la proportion de chômeurs de longue durée rapportée à l'ensemble des chômeurs inscrits était de 49,4 %.

La Croatie, à l'instar de la Bulgarie et de la Hongrie, accueille une communauté rom. Les statistiques montrent que 2 % (4 777 personnes) des chômeurs de Croatie appartiennent à cette communauté⁵. La Bulgarie et la Hongrie attirent l'attention sur les problèmes rencontrés dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Par exemple, la difficulté d'accéder à l'éducation et à l'emploi constitue un problème majeur pour la communauté rom de Hongrie, tandis que le décrochage scolaire précoce affecte de manière disproportionnée les enfants roms de Bulgarie.

Les réponses au questionnaire indiquent qu'il est particulièrement difficile pour les migrants et les réfugiés de s'insérer sur le marché du travail. À Malte, les barrières culturelles et linguistiques empêchent leur intégration dans la société et leur bloquent l'accès au marché du travail. De plus, les migrants installés à Malte peuvent avoir des difficultés à se loger en raison de la hausse des prix de l'immobilier, due à la forte demande de logements, à la densité de la population et à la rareté des terrains disponibles. En Albanie, il existe d'une part des flux migratoires réguliers liés au regroupement familial, aux études et au travail, et, d'autre part, des flux migratoires irréguliers liés aux demandes d'asile⁶.

La Turquie est décrite comme un pays de migrations, et plus particulièrement comme un pays de transit. Compte tenu de la situation dans certaines régions du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Afrique au cours des vingt dernières années, la Turquie a absorbé plus d'un demi-million de migrants en transit qui tentaient de se rendre dans d'autres pays européens. En conséquence, en Turquie on a dû faire face à de nombreuses difficultés causées par ces flux migratoires constitués de migrants en situation irrégulière, en transit, à la recherche d'un travail ou demandeurs d'asile.

La Belgique-Flandre a mentionné plusieurs problèmes, tels que le nombre croissant d'enfants migrants non accompagnés, la demande croissante d'aide sociale et mentale pour les enfants et les jeunes et la nécessité d'avoir des soins plus axés sur la demande. Trois pays – la Bulgarie, Malte et la Croatie – rencontrent les mêmes difficultés dans le domaine du handicap. Les priorités fixées par les responsables politiques de ces pays témoignent des défis majeurs qu'ils ont à relever, à savoir : le droit des personnes handicapées de vivre dignement, l'accès à l'information, l'autonomie, l'accès à des services médicaux de qualité et l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Malte et la Bulgarie se sont également déclarées préoccupées par la situation de la population âgée, dont l'accès à la sécurité de revenus, aux soins de santé, aux biens et aux services et à l'autonomie n'est pas toujours assuré. La question du genre figure dans trois réponses au questionnaire. En Bulgarie, les conditions doivent encore être créées pour parvenir à une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie. Par ailleurs, s'agissant de la violence fondée sur le sexe et de la violence domestique, l'Albanie devra prendre un certain nombre de mesures pour respecter les prescriptions des conventions internationales qu'elle a ratifiées et instaurer une tolérance zéro vis-à-vis de la violence.

Bien que se concentrant sur le marché du travail, le Portugal a affirmé qu'il luttait pour promouvoir et renforcer l'égalité de genre, ainsi que pour parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

⁵ Fin décembre 2016.

⁶ Ces flux ne comprennent pas les migrations de retour composées à la fois de migrants qui reviennent volontairement dans leur pays et de migrants forcés d'y retourner.

Question 1.2 - Quelles mesures sont prises par votre pays pour vaincre les difficultés et renforcer la cohésion sociale, en particulier pour les groupes en question ?

La Bulgarie et Malte mentionnent toutes deux la mise en œuvre du programme « *Garantie pour la jeunesse* ». En Hongrie, plusieurs programmes ont été mis en place afin de promouvoir l'emploi des jeunes et leur pleine participation à la société. Il s'agit notamment de soutenir les jeunes ayant des qualifications professionnelles qui débutent leur carrière, d'aider les jeunes diplômés à obtenir des emplois à temps partiel pour qu'ils puissent acquérir une expérience professionnelle et de soutenir les formations en entreprise et hors entreprise⁷.

Le ministère croate du Travail et du Système de pensions a adopté des lignes directrices pour la mise en œuvre de mesures actives en faveur de l'emploi afin d'aider les groupes vulnérables à accéder au marché du travail. La Croatie a aussi adopté le *Programme national en faveur de la jeunesse 2014-2017*, un dispositif complet dont les principaux axes d'action sont l'éducation, la formation professionnelle, la formation professionnelle dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les soins de santé, la protection et l'inclusion sociales, les activités bénévoles, la participation politique active des jeunes à la société, les jeunes dans l'environnement européen et mondial et les jeunes et la culture.

Dans une note séparée, mais qui concerne davantage les jeunes que tout autre groupe d'âge, est décrit le *Programme en faveur des primo-acquéreurs* mis en place par le Gouvernement maltais. Ce programme permet aux primo acquéreurs d'être dispensés des droits d'enregistrement lors de l'achat d'un bien immobilier pour la première tranche de 150 000 €. Le gouvernement aide également, via le *Programme d'accession à la propriété*, les couples qui cherchent à acquérir un premier logement mais qui ne disposent pas des 10 % demandés en dépôt par la banque, à obtenir ce montant.

En Lituanie, la protection des droits de l'enfant a été révisée, tandis que la sécurité sociale a été améliorée pour garantir la stabilité et la cohésion de la société. Le gouvernement du Portugal s'est engagé à lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes par une stratégie qui réévalue le cadre national des avantages sociaux. Ceci, en plus du Plan de développement du Réseau de soins de longue durée pour 2016-2019 et d'autres mesures prises pour améliorer le revenu disponible des ménages, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion. L'augmentation du salaire minimum de 505 euros en octobre 2014 à 557 euros en janvier 2017 est une mesure de ce type⁹.

La Belgique-Flandre a mentionné deux actions importantes: la première concerne l'augmentation des moyens financiers et des investissements dans la protection de la jeunesse et l'intensification de la collaboration entre les différents acteurs dans ce domaine¹⁰; la seconde concerne les places de plus en plus nombreuses pour l'approvisionnement résidentiel des réfugiés mineurs non accompagnés / demandeurs d'asile. Les services de protection de la jeunesse s'efforcent d'accompagner ces personnes en leur offrant également un accompagnement psychologique

⁷ En ce qui concerne l'aide à la formation, tout jeune (de moins de 25 ans, ou de moins de 30 ans s'il est titulaire d'un diplôme de troisième cycle) peut en bénéficier, à moins qu'il ne bénéficie déjà de l'aide à la recherche d'emploi ou de l'aide aux jeunes diplômés.

⁸ Le programme en faveur des primo-acquéreurs sera bientôt étendu aux personnes qui achètent un logement pour la deuxième fois.

⁹ Pour plus de détails sur la description de cette mesure et d'autres mesures, se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\)7A](#), document en anglais)

¹⁰ Des soins plus axés sur la demande, avec un accès rapide aux soins pour la jeunesse : Réduire les listes d'attente...

particulier.

La réponse de l'Arménie a mentionné une variété d'aspects allant de la réforme du service social intégré d'une politique et d'un programme d'emploi passifs à des politiques et programmes actifs de l'emploi¹¹.

En Turquie, la *Stratégie nationale pour l'emploi* a été mise en œuvre en vue de remédier aux problèmes structurels du marché du travail. Un dispositif similaire, le *Fonds national pour l'emploi*, a été mis en place en Hongrie, par lequel le gouvernement cherche à améliorer la situation des demandeurs d'emploi et à accroître la mobilité sociale. La Croatie a, pour sa part, adopté une approche personnalisée pour remédier au problème du chômage de longue durée. Il s'agit de traiter les causes, plutôt que les symptômes du chômage de longue durée, d'offrir des conseils personnalisés, d'assurer une préparation individuelle ou en groupe à l'emploi, d'orienter les demandeurs d'emploi et de les mettre en contact avec des employeurs.

Les réponses de la Turquie, de Malte et de l'Albanie montrent que ces pays ont mis en place une politique migratoire. La Turquie a adopté une législation visant à réglementer la présence des étrangers dans le pays, à savoir : la loi relative aux permis de travail délivrés aux étrangers et la loi relative à la main-d'œuvre internationale¹². À Malte, un document de politique migratoire – « *Stratégie pour l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants clandestins* » – a été élaboré afin de développer une approche globale de l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants clandestins et de mieux protéger leurs droits. En Albanie, la politique migratoire a pour priorité de maximiser les avantages présentés par les migrations régulières, de garantir les libertés et les droits fondamentaux des migrants, de prévenir les migrations illégales, de promouvoir les retours volontaires, et de corrélérer les migrations avec le niveau de développement du pays tout en gérant les flux et en facilitant l'intégration des migrants.

La Hongrie est membre du *Réseau européen sur l'inclusion sociale et les Roms dans le cadre des fonds structurels*, qui vise à promouvoir l'inclusion des Roms et à renforcer l'efficacité des politiques en leur faveur. S'appuyant sur la *Stratégie nationale pour l'inclusion des Roms 2013-2020*, la Croatie a mis en place plusieurs activités pour améliorer l'accès à une éducation de qualité dès la petite enfance, puis aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Un accent particulier est placé sur la lutte contre la ségrégation scolaire, la prévention du décrochage scolaire précoce et la facilitation du passage de l'éducation à l'emploi.

Les politiques nationales mises en œuvre à Malte et en Albanie tiennent compte de la communauté LGBTIQ. En Albanie, le ministère de la Protection sociale et de la Jeunesse a adopté le *Plan national d'action en faveur des personnes LGBTI pour la période 2016-2020* afin de protéger cette communauté contre la discrimination¹³. Malte a lancé son *Plan d'action LGBTIQ 2015-2017* ; ce plan d'action d'une durée de deux ans vise à inciter l'ensemble des services gouvernementaux et des services publics à renforcer leurs initiatives en faveur de la communauté LGBTIQ. Parallèlement, en juillet 2017, Malte a légalisé le mariage homosexuel, après que la Chambre des représentants a voté en faveur du projet de loi relatif à l'égalité devant le mariage. En conséquence, les couples de même sexe jouissent de tous les droits et sont soumis

¹¹ D'autres mesures connexes ont été mentionnées. Se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\)7A](#), document en anglais).

¹² D'autres mesures connexes ont été mentionnées. Se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\) 7A](#), document en anglais).

¹³ Adopté avec DCM n ° 390, en date du 25.05.2016, pour un ajout à DCM n ° 87, en date du 3.02.2016 - «Sur l'approbation du document d'inclusion sociale».

à toutes les obligations découlant de l'institution du mariage¹⁴.

Le handicap constitue un autre secteur prioritaire pour les répondants. En Croatie, la loi relative à la réadaptation professionnelle et à l'emploi des personnes handicapées¹⁵ a introduit un certain nombre de changements majeurs, tels que la création de l'Institut pour la certification du handicap, la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. L'adoption de cette loi représente une étape capitale dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En effet, elle a instauré un système de quotas d'emplois, créé un registre des personnes handicapées qui occupent un emploi, mis en place des incitations à l'emploi de personnes handicapées et encouragé l'aménagement d'espaces de travail intégrés et sûrs¹⁶.

Selon le même principe, Malte a assuré l'application du système de quotas précédemment mis en place et exigeant que les entreprises de plus de 20 salariés emploient au moins 2 % de personnes handicapées. Par ailleurs, le budget 2015 a prévu des incitations fiscales pour les entreprises qui embauchent des personnes handicapées. Plus précisément, cela signifie qu'une entreprise qui emploie des personnes handicapées est dispensée de cotisations de sécurité sociale pour ces salariés.

Question 1.3 – Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour assurer un accès effectif, en particulier des groupes en question, aux droits sociaux?

Le correspondant croate adopte une approche globale pour répondre à cette question. Pour éviter que des jeunes ne soient menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale, il faut veiller à ce que des services de jeunesse de qualité soient disponibles, à ce que les jeunes soient incités à suivre des études supérieures et des formations dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, et à ce que des services sociaux de qualité soient accessibles à tous les citoyens. Il faut aussi faire en sorte que des ressources financières et des investissements suffisants soient affectés au perfectionnement professionnel des personnes qui travaillent avec les jeunes.

Malte, pour sa part, met l'accent sur la promotion de la participation des groupes vulnérables et des personnes handicapées au marché du travail. Elle recommande essentiellement la prise de mesures visant à rendre le travail rémunérateur, telles que le versement d'un revenu complémentaire aux travailleurs à faibles revenus, une imposition sur le revenu réduite et la diminution progressive des prestations sociales servies aux personnes qui s'insèrent sur le marché du travail. De plus, Malte insiste sur la nécessité d'inciter les employeurs à embaucher des personnes défavorisées (par exemple des personnes handicapées) par des dispositifs de soutien, un système de quotas et des incitations financières.

L'Arménie a proposé des innovations ouvertes transfrontalières sur la protection sociale et l'adoption d'un modèle universel sur la fourniture pratique de protection sociale. En dehors de

¹⁴ Le projet de loi relatif à l'union civile avait déjà été adopté à Malte en 2014. Il donnait aux couples homosexuels la possibilité de contracter des unions civiles légalement reconnues. Cette union était en tous points identiques au mariage, mais sans en avoir le nom.

¹⁵ Entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

¹⁶ Plusieurs autres politiques nationales sont actuellement élaborées en Croatie : la Stratégie nationale pour la protection des victimes de violences domestiques 2017-2022, le Plan national de prévention de la traite des êtres humains 2017-2020, la Stratégie nationale de lutte contre les addictions 2018-2023, le Plan national d'action contre les addictions 2018-2023, le Plan national de lutte contre la discrimination 2017-2022 et le Plan national d'action pour la mise en œuvre du plan national de lutte contre la discrimination 2017-2019. Il convient également de mentionner la Stratégie pour le développement de l'entreprenariat féminin en République de Croatie 2014-2020 et son plan d'action.

cela, le répondant arménien a parlé du développement d'une plateforme internationale d'assistance sociale, où des consultants en direct répondront à diverses questions pratiques et donneront des solutions aux États membres.

Les recommandations de la Turquie et de l'Albanie portent essentiellement sur les migrations. La Turquie appelle à davantage de solidarité au sein de la communauté internationale, afin de partager la responsabilité de l'accueil des migrants et de mettre en commun les politiques et les ressources, ainsi qu'à davantage de coopération avec les pays frontaliers objets d'importants flux migratoires. Elle propose également de procéder à une étude sur l'harmonisation des politiques entre les pays d'origine, de transit et de destination.

L'Albanie, de son côté, propose que des mesures soient prises pour promouvoir le plein exercice des droits sociaux, notamment par les groupes de migrants. L'Albanie suggère notamment d'encourager la conclusion d'accords de coopération bilatéraux entre pays d'origine et pays d'accueil, et de renforcer la coopération dans les domaines de l'insertion sociale des migrants et de la réintégration des migrants contraints de retourner dans leur pays.

Les indications de la Lituanie étaient moins axées sur un groupe spécifique et plus globales, en insistant sur le développement de droits économiques et sociaux plus accessibles, ainsi que sur le renforcement des relations sociales et du dialogue civil.

Question 2.1 - Compte tenu des effets négatifs de la crise économique, quelles sont les tendances et les difficultés observées dans votre pays concernant la fourniture de services sanitaires et sociaux accessibles et de qualité, en particulier aux groupes en question ?

En Hongrie, la communauté rom et les enfants ont été les plus touchés par la crise. La Bulgarie a connu une situation similaire, les groupes les plus vulnérables ayant subi les pires effets de la crise. La Bulgarie et la Suisse abordent la question de la transmission de la pauvreté de génération en génération. L'idée qu'il faille briser le cercle vicieux de la pauvreté héritée occupe une place importante dans l'argumentation du répondant suisse.

En Albanie, les difficultés créées par la crise financière et économique sont multidimensionnelles. La réinsertion des migrants de retour en Albanie représente un problème majeur, dans la mesure où ces personnes ont des difficultés à trouver un emploi décent, à obtenir de nouvelles qualifications et à améliorer leurs conditions de travail. Le manque de foyers d'hébergement d'urgence est une source de préoccupation en Albanie, notamment compte tenu des problèmes de violence fondée sur le sexe. Enfin, ces groupes doivent être encouragés à participer au marché du travail afin qu'ils puissent s'intégrer et devenir indépendants. Il en va de même de la Turquie, où les migrations demeurent un problème clé, sachant que la crise économique mondiale a encore aggravé une situation déjà difficile. La Turquie a accueilli de nombreux migrants économiques pendant la période d'instabilité et, si le travail informel s'est développé, ces personnes ont été néanmoins fortement affectées par la pauvreté et le chômage.

D'un autre côté, la réponse lituanienne a montré qu'assurer l'égalité des chances pour un accès aux services sociaux, sanitaires, culturels et juridiques constitue un défi. Le Portugal s'attaque actuellement aux problèmes liés au service national de santé. Ce dernier n'a pas encore développé la capacité de répondre rapidement aux besoins des citoyens et l'accès aux soins de santé doit être simplifié. Cela devrait s'accompagner d'autres mesures permettant d'accroître la transparence de l'information.

S'il existe de nombreux points de convergence entre les réponses susmentionnées, il est plus difficile de trouver des correspondances avec la réponse de Malte et de l'Arménie. En effet, selon le correspondant maltais, la crise financière et économique n'a pas aussi gravement affecté son pays. Si, pendant cette période, 15 % de la population s'est trouvée exposée au risque de pauvreté, cette situation n'était pas véritablement due à une dégradation du système de santé ou du système de sécurité sociale. Le gouvernement a néanmoins eu de plus en plus de difficultés à offrir des services de qualité, parce qu'il s'est efforcé de réduire le déficit fiscal et de juguler la dette nationale, qui avait atteint des niveaux inacceptables. Le taux de chômage de Malte pendant la période considérée a fluctué entre 6 et 6,9 %. La situation s'est aujourd'hui beaucoup améliorée et de nouvelles prestations sociales et prestation de santé ont été introduites au cours des dernières années.

Question 2.2 - Quelles mesures et politiques ont été adoptées par votre pays pour atténuer ces difficultés, notamment en ce qui concerne les groupes en question ?

L'Italie a fait référence à trois actions politiques principales visant à fournir des services sociaux et de santé accessibles et de qualité dans le pays. La première mesure, appelée « Revenu d'inclusion », est une mesure nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ciblant les familles avec des enfants, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les chômeurs de plus de 55 ans. La seconde mesure, également destinée à lutter contre la pauvreté, est la réorganisation de tous les avantages sociaux. La troisième mesure est le renforcement de la coordination de toutes les interventions des services sociaux, afin de garantir une prestation de services équivalente à travers le pays.

La Hongrie, la Bulgarie, la Suisse, la Croatie et la Belgique-Flandres font mention de programmes et de politiques en faveur des enfants et des jeunes. En Hongrie, l'initiative pour le *Développement de la petite enfance* pose des jalons pour assurer le développement cognitif et la santé à long terme de l'enfant¹⁷. La Hongrie dispose par ailleurs d'un vaste réseau d'écoles maternelles et verse, sous certaines conditions, des prestations en espèces aux familles très défavorisées qui scolarisent leur enfant avant l'âge de 4 ans en maintenant une fréquentation scolaire stable.

En Bulgarie, une stratégie nationale a été adoptée dans le but de réduire le décrochage scolaire. En Suisse, le *Programme national contre la pauvreté 2014-2018* vise à développer l'éducation préscolaire et les systèmes de prise en charge des enfants défavorisés afin de prévenir la pauvreté. En Belgique-Flandre, le développement du «Huizen van het Kind» (Maison de l'enfant) permet de soutenir les familles (vulnérables) avec des enfants et les jeunes dans différents aspects de la vie familiale.

La Belgique-Flandre va établir un nouveau système de prestations pour enfants qui sera introduit le 1er janvier 2019; une étude montre que ce système diminuerait le risque de pauvreté de 1%. Ils ont également développé un nouveau concept de garderie flexible et d'investissements pour augmenter l'accessibilité des garderies.

En Hongrie, depuis 2007, plusieurs programmes intitulés « *Donner une chance aux enfants* » ont été lancés dans des régions défavorisées afin d'offrir des perspectives aux enfants et d'éliminer

¹⁷ Dans le cadre de ce programme, le bon développement cognitif de l'enfant est surveillé pendant les premiers 1 000 jours qui suivent sa naissance, des conseils sont dispensés pour améliorer les compétences parentales, la bonne santé de la mère et de l'enfant est contrôlée lors de visites médicales régulières, des informations sont données sur les bonnes pratiques alimentaires, la vaccination est judicieusement encouragée et des actions de proximité sont menées pour stimuler l'apprentissage de l'enfant et faire connaître les bonnes pratiques d'éducation parentale. Si un tel programme d'éducation de la petite enfance était étendu à la tranche d'âge des 3-6 ans, les résultats obtenus sur le plan cognitif et comportemental pourraient être consolidés et développés.

la pauvreté récurrente. Le ministère croate de la Démographie, de la Famille, de la Jeunesse et des Politiques sociales a créé un service national interministériel de coordination chargé de surveiller les jeunes exposés au risque d'exclusion sociale. Il a pour mission d'analyser les catégories de jeunes exposés aux risques d'exclusion sociale, de développer un nouveau système de classification des risques et de mettre en place des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les groupes de jeunes à risque.

À Malte, l'emploi semble être la principale mesure utilisée pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale. À cette fin, outre l'augmentation du salaire minimum, le Gouvernement a mis en place plusieurs programmes, dont le programme de réduction progressive des prestations, le programme de prestations liées à l'emploi, le programme en faveur des travailleurs d'âge mûr, le programme de placement, l'initiative en faveur de l'emploi, le programme pour l'accès à l'emploi et l'augmentation du salaire minimum¹⁸.

La politique nationale de l'emploi élaborée par le ministère du Travail et des Affaires sociales en Arménie vise à assurer la mise en œuvre de normes internationales et une application cohérente pour garantir un travail décent, ainsi que des programmes d'assistance aux personnes non compétitives sur le marché du travail.

D'un autre côté, la Stratégie pour la protection sociale 2015-2020 de l'Albanie prévoit trois réformes majeures : premièrement, une réforme du système de protection sociale par le remplacement du dispositif d'aide économique par un programme actif de réinsertion sociale, deuxièmement, une révision du système d'évaluation du handicap et, troisièmement, l'amélioration de la protection et de la réinsertion des personnes en situation de besoin, grâce, notamment, à l'action concertée des travailleurs sociaux.

Le mot «réforme» figurait également en bonne place dans les réponses du Portugal. Le point central semble être le Service de santé national, où les réformes visent à (i) promouvoir la santé publique, (ii) réduire les inégalités d'accès à la santé, améliorer l'accessibilité, la rapidité et l'humanisation du service, (iii) développer la capacité du réseau de soins de santé primaire, (iv) améliorer la gestion hospitalière, la circulation de l'information clinique et l'articulation entre les niveaux de soins, (v) élargir le réseau national de soins de longue durée, (vi) améliorer le service national de santé et (vii) l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins fournis¹⁹.

Dans leur réponse, les répondants albanais et bulgares ont aussi abordé la question des demandeurs d'asile. En coopération avec le HCR et d'autres institutions compétentes, l'Albanie a élaboré un document visant à réglementer le système d'asile du pays. La Bulgarie a adopté une Stratégie nationale pour les migrations, l'asile et l'intégration, en accord avec la politique migratoire de l'Union européenne. L'objectif étant de se doter d'une politique nationale effective et uniforme de gestion des processus migratoires.

Question 2.3 - Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de protection sociale et de santé, en particulier pour les groupes en question ?

Les réponses à cette question sont très diverses. Le rapport lituanien souligne la nécessité de

¹⁸ Pour une description plus détaillée de ces schémas se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\) 7A](#), document en anglais)

¹⁹ Les autres aspects mentionnés dans les réponses du Portugal ont été le «réseau national de soins de longue durée», l'engagement de coopération pour le secteur de la solidarité 2017-2018 et le réseau de services sociaux. Pour une description plus détaillée, consultez les réponses du questionnaire ([PECS \(2017\)7A](#), document en anglais).

développer des modèles de prise en charge alternative pour les enfants, avec et sans handicap, ainsi que de promouvoir une approche communautaire locale pour les migrants.

La Croatie axe ses recommandations sur les jeunes. Elle insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la santé des jeunes, accroître leurs perspectives professionnelles, leur offrir des logements abordables et les aider à atteindre le niveau d'études et de formation qu'ils souhaitent. De plus, les jeunes menacés d'exclusion sociale ont besoin de systèmes spécifiques et conçus spécialement pour eux, coordonnés par différentes parties prenantes à différents niveaux de l'administration.

Malte insiste sur la nécessité de décourager la dépendance et de promouvoir l'autonomie, d'augmenter le pouvoir d'achat de tous les citoyens, mais aussi d'avoir une politique économique saine à même de générer des richesses et des politiques sociales axées sur la justice sociale. Il s'agit de créer davantage de possibilités d'emploi en incitant les individus à s'insérer sur le marché du travail et en rémunérant correctement le travail. Malte explique essentiellement l'augmentation du taux d'emploi par la mise en place d'un dispositif de garde d'enfant gratuite pour les parents qui travaillent, qui étudient ou qui suivent une formation. Outre ce dispositif, le Gouvernement maltais a œuvré en faveur d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, au moyen de programmes tels que Breakfast Club Scheme, Klabb 3-16 et le programme d'été Skolasaj²⁰.

Les mesures visant à accroître le pouvoir d'achat de la population en général, mais plus particulièrement des jeunes, sont mises en lumière dans le rapport de Malte. Parmi les exemples de mesures citées figurent l'augmentation du salaire minimum, la baisse du prix des services collectifs et l'accès universel et gratuit à l'instruction et aux soins de santé. Malte insiste également sur l'importance qu'il y a à développer une économie diversifiée offrant des emplois de qualité à forte valeur ajoutée et susceptibles d'encourager les jeunes générations à investir dans leurs capacités.

Question 3.1 - Sachant que la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent conduire à la radicalisation violente, quelles tendances et difficultés sont observées dans votre pays en ce qui concerne les groupes en question ?

En Albanie, les communautés rom et égyptienne représentent un problème épineux pour l'État, dans la mesure où il est peu aisé de les recenser. De ce fait, il est très difficile pour les Roms et les Égyptiens de bénéficier des programmes conçus pour eux. De plus, les Roms et les Égyptiens d'Albanie travaillent essentiellement dans la clandestinité, notamment dans le domaine de la collecte des déchets recyclables, qui est peu rémunérateur.

L'Albanie se déclare également préoccupée par le fort taux de chômage des jeunes, tandis qu'en Bulgarie, réduire le décrochage scolaire et entrer en contact avec le groupe invisible des NEET (personnes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation) sont considérés comme des priorités majeures.

À Malte, le chômage des jeunes est en diminution, mais il n'en va pas de même du décrochage scolaire précoce, qui expose les jeunes au risque de pauvreté. La réponse de Malte met aussi l'accent sur le secteur du handicap. En effet, assurer l'égalité des chances des personnes handicapées est un élément incontournable de ses politiques. Dans le secteur des migrations, Malte est confrontée à la difficulté d'évaluer de manière satisfaisante l'état de santé des migrants.

²⁰ Pour une description plus détaillée de ces schémas se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\)7A](#), document en anglais).

La réponse du Portugal a indiqué que malgré l'évolution récente de la situation économique et sociale vers une amélioration des indicateurs du marché du travail et une stabilisation des indicateurs reflétant les conditions de vie portugaise, les effets négatifs des dernières années n'ont pas encore été inversés. Par exemple, les indicateurs les plus récents montrent que le taux de risque monétaire de pauvreté était de 19% en 2015, inférieur aux 19,5% de 2013 et 2014, mais supérieur aux 17,9% enregistrés en 2009 et 2010²¹.

Question 3.2 - Quelles politiques sont mises en œuvre dans votre pays pour réduire la pauvreté et intégrer les personnes menacées d'exclusion sociale, en particulier les groupes en question ?

Le Gouvernement hongrois considère que l'éducation joue un rôle clé dans la « production » de personnes qualifiées à même de s'insérer sur le marché du travail et permet par conséquent d'éviter la pauvreté et l'exclusion sociale. De ce fait, il concentre son action sur la gestion des talents des personnes défavorisées, sur le développement de systèmes de formation appropriés, sur la prévention du décrochage scolaire précoce et sur la création de perspectives professionnelles plus attrayantes. Parmi les programmes mis en œuvre, on peut citer le *Programme d'encouragement des talents Arany János*, qui s'adresse aux étudiants défavorisés, et le *Programme de bourses d'études Útravaló Scholarship*, qui permet aux élèves/étudiants talentueux issus de milieux défavorisés de développer leurs capacités.

De plus, certains programmes, comme le programme de formation destiné aux Roms et le programme de citoyenneté active destiné aux personnes défavorisées, dont les Roms, sont jugés essentiels pour accroître la participation active et l'employabilité de ces communautés. Les Roms constituent également un groupe cible pour les responsables de l'élaboration des politiques de Croatie. Le *Plan d'action pour l'intégration des Roms et des Égyptiens* est régi, notamment, par le principe du respect des droits de l'homme, des minorités et des jeunes et le principe de l'égalité entre les sexes.

Au Portugal, le centre national de soutien à l'intégration des migrants (CNAIM) et les autres centres locaux, servent de guichet unique pour faciliter le processus d'intégration des migrants du Portugal, y compris les réfugiés, en offrant une assistance compétente, efficace et humaine afin de répondre à leurs besoins.

À Malte, la *Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale (2014–2024)* entend promouvoir le bien-être et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, et plus particulièrement des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale. La *Politique nationale en faveur de la jeunesse à l'horizon 2020*, publiée en 2015, se fonde sur les mêmes objectifs. Elle repose sur trois piliers étroitement liés : « La réalité de la vie des jeunes à Malte aujourd'hui », « Le développement des politiques de jeunesse au cours des vingt dernières années aux niveaux européen et national » et « Une participation plus démocratique et un progrès économique et social équitable pour tous ».

En Belgique-Flandre, le Plan d'action flamand pour la réduction de la pauvreté 2015-2019 est axé sur les familles avec de jeunes enfants. L'objectif est de formuler des recommandations politiques concrètes pour les autorités locales en vue d'une politique de réduction de la pauvreté plus efficace. Un autre aspect important est la lutte contre la pauvreté par une

²¹ Se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\)7A](#), document en anglais) pour plus de détails

politique de travail active, notamment en introduisant certains avantages sociaux pour les demandeurs d'emploi confrontés à la pauvreté.

Le gouvernement flamand continue également de se concentrer sur la promotion de la santé (comme l'accès à une nourriture saine et suffisante ...) et sur les logements de qualité. En Albanie, en février 2017, une nouvelle loi relative aux droits et à la protection de l'enfant a été adoptée. De plus, le ministère de la Protection sociale et de la Jeunesse et l'Agence nationale pour la protection des droits de l'enfant ont élaboré le *Programme national pour les droits de l'enfant 2016–2020*, en collaboration avec l'UNICEF²². Ce document témoigne de l'engagement de l'Albanie à promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant, et notamment à protéger les enfants contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation.

Le gouvernement portugais cherche à renforcer la cohésion sociale et l'égalité, avec une stratégie qui vise une approche intégrée et coordonnée entre les différentes mesures sectorielles²³. En outre, le gouvernement portugais a développé le revenu d'intégration sociale (RSI), qui vise à garantir la protection des groupes les plus fragiles et vulnérables. Il est pertinent de noter que cette mesure se distingue des autres avantages car elle comporte une composante d'intégration et d'inclusion qui se matérialise par des accords d'intégration avec les bénéficiaires²⁴.

La réponse de l'Arménie montre que la politique de l'État en matière de réduction de la pauvreté dans cet État membre est mise en œuvre par divers ministères. Le ministère italien du Travail et des Affaires sociales a mis en place plusieurs mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le soutien à l'inclusion active (SIA), par exemple, vise à améliorer la situation économique des familles en difficulté financière. En plus d'assurer un soutien économique, le SIA développe un projet de soins sur mesure pour les besoins spécifiques des ménages et de ses membres. Une autre mesure déterminante est la Loi n °. 33/2017 - Règles pour lutter contre la pauvreté, réorganiser les prestations d'assistance et coordonner le système d'intervention des services sociaux- systématisant les mesures de lutte contre la pauvreté, il répond aux contraintes économiques et sociales et favorise des politiques sociales plus larges et harmonisées.

La Bulgarie attire l'attention sur la loi relative à l'égalité entre les hommes et les femmes, considérée comme un outil indispensable pour intégrer une perspective de genre dans les politiques relatives à différents secteurs. La réponse de Malte renvoie pour sa part au secteur du handicap et à la réforme des pensions d'invalidité introduite au cours de l'exercice budgétaire 2017. Cette réforme crée trois niveaux de paiement pour les personnes admises au bénéfice d'une pension d'invalidité et vise essentiellement les personnes qui ne pourront jamais exercer une activité rémunérée.

Question 3.3 - Quelles mesures recommanderiez-vous au Comité des Ministres pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et intégrer de manière satisfaisante les personnes menacées d'exclusion sociale, en particulier les groupes en question?

Dans sa réponse, le correspondant croate affirme qu'il est essentiel de développer une politique active de l'emploi, en ce qu'elle facilitera l'accès au marché du travail des personnes perçues

²² DCM n° 372, date du 26.04.2017

²³ Pour plus de détails sur la description de cette stratégie, se référer aux réponses du questionnaire ([PECS \(2017\) 7A](#), document en anglais)

²⁴ Pour en savoir plus sur les autres politiques et programmes, se référer aux réponses du questionnaire (PECS [\(2017\)7A](#), document en anglais)

comme inemployables. Dans cet esprit, différentes méthodes d'apprentissage devraient être élaborées dans le cadre d'une approche intégrée, en les adaptant, idéalement, aux besoins spécifiques des personnes peu instruites. La Croatie recommande d'associer des travaux pratiques aux programmes d'enseignement et de développer des systèmes de soutien aux jeunes entrepreneurs de start-up.

L'une des indications par Malte porte sur la qualité des emplois. Chacun devrait pouvoir participer activement au marché du travail et avoir par conséquent le plein contrôle de ses choix et transitions de vie. Plus précisément, il ne faudrait pas se focaliser uniquement sur la baisse du taux de chômage, mais aussi sur la création d'emplois de qualité susceptibles d'attirer les travailleurs et de les maintenir sur le marché de l'emploi.

Une autre indication de Malte porte sur l'intégration des migrants au sein du corps social. En effet, des migrants bien intégrés peuvent être une ressource et apporter leur contribution au développement économique, social et culturel des sociétés européennes.

La réponse portugaise a mentionné que dans les sociétés changeantes, complexes et multiculturelles comme celles dans lesquelles nous vivons, la sensibilisation aux droits sociaux est une question éducative cruciale qui mérite une considération profonde tant dans le développement des programmes scolaires que dans l'éducation des élèves.

S'agissant des personnes âgées, la réponse de la Bulgarie insiste sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication. Aider les personnes à mieux maîtriser l'outil informatique et à utiliser régulièrement l'Internet rendrait l'information et la communication plus accessibles. Le répondant maltais souligne que les personnes âgées doivent pouvoir demeurer actives pour rester intégrées dans la société. Il propose notamment de veiller à rendre les espaces publics et les transports publics plus accessibles aux personnes âgées.

En conclusion, la réponse du Portugal a relaté le développement et le soutien de projets fondés sur les besoins concrets de la société et de promouvoir les liens entre les différents niveaux de gouvernance (nationale, régionale et locale) et entre les différents acteurs de la société, en tant qu'atout important pour la cohésion sociale et la réalisation des droits sociaux.

Chapitre 4 : Analyse et conclusion

Le présent chapitre analysera les principales tendances et difficultés observées dans les États membres participants concernant le respect des droits sociaux énoncés par la Charte sociale européenne, les effets négatifs de la crise économique mondiale et la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les mesures prises par les États membres en vue de vaincre ces difficultés et de renforcer la cohésion sociale seront ensuite examinées. Enfin, seront présentées les indications pouvant être éventuellement transmises au Comité des Ministres seront présentées.

Tendances et défis

Les résultats du questionnaire semblent faire écho aux précédents rapports sur les tendances et difficultés observées dans l'Europe. Plusieurs répondants font état de multiples difficultés en utilisant différentes perspectives, allant de l'éducation et de l'emploi jusqu'au genre et au handicap. La majorité des États membres confirment les propos formulés par Alfonso Lara Montero dans son rapport de 2016, et se disent gravement touchés par la crise économique et

financière mondiale, qui entrave les progrès et réduit les possibilités de lutter contre la pauvreté. Il ressort de manière évidente que les groupes vulnérables sont les plus affectés par l'impact de la crise.

Les difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder au marché du travail figurent parmi les principaux constats dressés. En effet, comme l'a indiqué Lara Montero (2016), le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont une source de préoccupation majeure. La crise économique, le manque d'emplois et la précarité de l'emploi, conjugués à un décrochage scolaire précoce, contribuent à la création d'un groupe invisible de NEET (personnes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). Cependant, il ressort des réponses que l'éducation et l'emploi ne sont pas les seules difficultés rencontrées par les jeunes. L'augmentation des prix de l'immobilier est une tendance inquiétante, en ce qu'elle empêche les jeunes de louer ou d'acheter un appartement.

Un autre aspect mis en lumière est le problème des chômeurs de longue durée, qui sont considérés comme l'un des groupes les plus vulnérables. À cet égard, la communauté rom, les migrants et les réfugiés sont particulièrement touchés. Dans la plupart des États membres, les obstacles culturels et linguistiques entravent leur intégration dans la société, et notamment sur le marché du travail. D'autres États membres se disent très préoccupés par la faiblesse ou l'irrégularité des revenus, le travail clandestin et l'insuffisance de la protection sociale.

L'intégration des migrants se révèle être une tâche compliquée et sensible, et la situation politique dans certains pays du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Afrique ne facilite certainement pas les choses. En fait, le problème des migrations est complexe : premièrement, les États n'ont pas pris suffisamment de mesures volontaristes pour faire face aux mouvements migratoires et continuent d'être dépassés par ceux-ci, et, deuxièmement, ils n'ont peut-être pas mis en place les incitations nécessaires pour encourager les migrants à s'insérer sur le marché du travail, ce qui les expose aux risques d'exploitation dans l'économie clandestine. Cela confirme le point de vue de Martin et al (2016), pour qui l'insertion sur le marché du travail est un enjeu majeur pour les migrants.

L'insertion professionnelle et la participation à la société constituent également un défi pour les personnes handicapées. En effet, ces personnes font face à de nombreuses difficultés, en raison des multiples obstacles qu'elles rencontrent dans leur environnement et dans le contexte social, tels que le manque d'accès à l'information et à l'offre éducative, et l'inadaptation des conditions de travail. Cela les empêche de mener une vie digne et gratifiante.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Malgré les difficultés mentionnées dans la section précédente, un certain nombre de mesures proactives dont l'ampleur et les objectifs varient, ont été prises. Par exemple, le programme « Garantie pour la jeunesse », par lequel les États membres de l'UE s'engagent à faire en sorte que tous les jeunes de moins de 25 ans aient accès à l'enseignement, à des stages, à des formations en apprentissage et à des offres d'emploi, semble être en progression. D'autres programmes et/ou plans d'action, comme les programmes nationaux pour la jeunesse et divers programmes visant à aider les jeunes à surmonter les obstacles qui les empêchent d'accéder aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement ont été cités par plusieurs correspondants.

D'autres stratégies plus ciblées, axées sur les enfants et le décrochage scolaire précoce, comme le programme « *Donner une chance aux enfants* », cherchent à intervenir en amont en atténuant

les inégalités sociales de départ et peuvent avoir des conséquences déterminantes. En fait, les approches stratégiques, telles que les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, se concentrent sur la mise en place de systèmes éducatifs et de garde d'enfants qui offrent des chances égales à chaque enfant, combinés à des mesures visant à améliorer l'accès à la santé, au logement et à l'emploi.

À l'évidence, le marché du travail joue un rôle central dans la diminution de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Des dispositifs tels que le *programme de réduction progressive des prestations*, le *programme en faveur des travailleurs d'âge mûr*, le *programme de garde d'enfant gratuite* et d'autres mesures actives en faveur de l'emploi contribuent à attirer davantage de personnes sur le marché du travail, même si l'accès à l'emploi demeure un enjeu majeur pour la plupart des répondants.

Trouver des solutions aux problèmes posés par les migrations n'est pas une tâche aisée, et comme l'a indiqué Lara Montero (2016), les États membres ont réagi différemment à l'afflux de migrants. Des lois et stratégies telles que la *loi relative aux permis de travail délivrés aux étrangers* et la *Stratégie pour l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants* apportent des solutions concrètes pour trois raisons. Premièrement, elles réglementent la présence des étrangers dans le pays, deuxièmement elles mettent en place des protocoles garantissant le bon accueil des migrants et, troisièmement, elles protègent les libertés et les droits fondamentaux des migrants. De plus, ces lois et stratégies s'éloignent des approches protectionnistes et isolationnistes. Malgré tout, les migrants continuent de se trouver dans des situations précaires et des approches stratégiques de plus grande envergure semblent nécessaires.

Le vieillissement, le handicap et les questions de genre sont assurément des aspects très importants, mais ils occupent une moindre place dans les réponses. Le fait que tous les répondants n'aient pas abordé ces thèmes signifie probablement que les politiques établies continuent d'être appliquées sans qu'il n'y ait rien de notable à signaler. Néanmoins, quelques répondants ont fourni des informations sur ces secteurs. Certains États membres ont mis en place des politiques, des programmes et des plans d'action visant à limiter les effets du handicap, et pris des mesures en faveur des personnes âgées et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Par exemple, l'augmentation des pensions d'invalidité et de vieillesse, la loi relative à la rééducation professionnelle et à l'emploi des personnes handicapées et l'institution de quotas d'embauche de personnes handicapées donnent de l'autonomie à ces personnes et leur permettent de contribuer à leur propre bien-être et à celui de leur groupe social. Grâce à ces dispositifs et politiques, ces individus peuvent jouir d'une sécurité financière, avoir un niveau de vie de qualité et participer pleinement aux activités sociales.

Indications

Les États membres participants ont formulé une série d'indications.

- Jeunes et enfants

Indication : encourager, par des mesures d'incitation, les études supérieures et l'apprentissage tout au long de la vie

Inciter les jeunes, par des dispositifs d'aide, à suivre des études supérieures ou des formations dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, leur permettra de décrocher un emploi stable. Les bénéficiaires de bourses pourront poursuivre leurs études jusqu'aux niveaux postsecondaires ou supérieurs, tandis que les dispositifs qui offrent une seconde chance permettront à ceux qui ont rencontré des difficultés dans leur parcours d'études d'être soutenus au moment opportun.

Indication : veiller à ce que différents systèmes de soutien soient en place pour répondre aux divers besoins des jeunes

L'existence de différentes méthodes d'apprentissage, notamment de programmes d'études sur mesure, d'un plus large choix de carrières et d'une offre plus vaste de formations agréées et de qualité, permettrait de briser le cercle vicieux de la pauvreté et d'atténuer les difficultés des groupes défavorisés.

De même, le développement de systèmes de soutien (aides à la création d'entreprise, exonérations de cotisations de sécurité sociale et incitations fiscales pour les jeunes entrepreneurs de start-up) permettraient, d'une part, d'éviter que des personnes n'abandonnent trop tôt leur projet de créer une entreprise ou de se mettre à leur compte et, d'autre part, de les encourager à réessayer en tirant parti de leur expérience.

En outre, combiner expérience en entreprise et enseignement scolaire et supérieur faciliterait le passage du système éducatif à la vie active.

Indication : "pour que le travail paie"

Les situations de dépendance doivent être découragées et la participation au marché du travail encouragée. La politique de la « carotte et du bâton » peut couvrir diverses mesures, programmes ou dispositifs entrant dans ce cadre pragmatique. Par conséquent, des mesures visant à rendre le travail rémunérateur, telles que le versement d'un revenu complémentaire, une imposition sur le revenu réduite et la réduction progressive des prestations sociales servies aux personnes qui s'insèrent sur le marché du travail peuvent être recommandées.

Indication : créer des emplois de qualité

S'il est impératif d'encourager la participation au marché du travail, les États membres insistent également sur l'importance qu'il y avait à créer de bonnes conditions de travail et à stimuler la croissance économique pour que les emplois puissent être maintenus. Par conséquent, il est essentiel de créer davantage d'emplois de qualité, d'améliorer la législation pour permettre une plus grande flexibilité, tout en évitant les abus, et d'encourager l'innovation.

- Migrants et réfugiés

Indication : accroître la solidarité au sein de la communauté internationale par des politiques de partage des responsabilités

Les réponses reçues font écho à l'appel lancé par plusieurs pays pour qu'une politique migratoire commune soit mise en place. Les répondants proposent aussi que des accords bilatéraux de coopération soient conclus entre les pays d'origine des migrants et les pays d'accueil afin de mieux organiser et sécuriser les mouvements migratoires et de faciliter la coopération et la coordination entre lesdits pays.

Indication : assurer le plein accès aux droits sociaux, et leur jouissance de la part des migrants

Il semble plus largement admis que les migrants peuvent contribuer de diverses manières à la richesse économique, sociale et culturelle des sociétés européennes. Les mesures visant à faciliter l'intégration sociale devraient être encouragées, notamment les cours de langue et de culture et les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à des logements abordables. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes migrants, qui peuvent manquer de certaines compétences et connaissances. En outre, un enseignement spécial devrait être proposé aux enfants dont l'instruction comporte des lacunes.

- Groupes vulnérables, notamment les personnes âgées

Indication : améliorer l'accès des personnes âgées aux espaces publics et aux technologies de l'information et de la communication

Comme indiqué dans les réponses, les personnes âgées doivent accéder aux espaces publics, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication, afin de rester plus longtemps actives et productives. Les personnes peu mobiles en raison de leur état de santé verraient leur bien-être amélioré et seraient moins isolées.

Indication : développer des stratégies de vieillissement actif

Il ressort des réponses fournies que peu d'États ont mis en place des politiques et des stratégies de vieillissement actif visant notamment à aider les personnes âgées à surmonter leurs difficultés économiques, financières et psychologiques. Les répondants recommandent que de telles politiques soient adoptées dans tous les pays.

En particulier, les répondants soulignent que la pression pour obtenir une place en maison de retraite ou une prise en charge à domicile est exponentielle et que dans certains cas, la demande excède l'offre. Cela fait ressortir la nécessité de développer la prise en charge à domicile.

Indication : mettre en place des programmes visant à encourager la participation des personnes handicapées au marché du travail

Les répondants recommandent d'aider les personnes handicapées à acquérir des compétences recherchées sur le marché du travail et d'inciter les employeurs à les recruter et à les intégrer à leur personnel. Parmi les mesures recommandées figurent notamment les quotas d'emploi de personnes handicapées, l'exonération de cotisations sociales, les services d'encadrement professionnel et les exonérations fiscales.

Indication : développer des stratégies permettant d’assurer le plein accès et leur jouissance aux droits sociaux pour la communauté LGBTIQ

Afin d’obtenir l’égalité de traitement et de bénéficier de l’égalité des chances dans la société, les politiques et la législation doivent conférer à la communauté LGBTIQ une plus grande reconnaissance pratique de ses droits. Si la plupart des répondants admettent que d’importants progrès ont été accomplis dans la réduction de la discrimination à l’encontre des personnes LGBTIQ, leur situation demeure loin de ce que le Conseil de l’Europe nomme « égalité ». Certains répondants font observer que des politiques sont certes en place, mais que l’attitude de la société demeure ambivalente sur un certain nombre d’aspects. C’est pourquoi, plus de sensibilisation et de marketing social sont indiqués comme indispensable à une modernisation de la législation permettraient de préparer la société à un renforcement de la législation et à un changement culturel.

- Conclusions

Si les réponses au questionnaire ne font pas nécessairement état de nouvelles stratégies, la plupart des répondants semblent mettre en œuvre activement les politiques prônées de longue date par le Conseil de l’Europe – stratégies actives en faveur de l’emploi, solutions spécialement conçues pour les groupes défavorisés – par opposition aux politiques d’ensemble qui considèrent tous les êtres humains comme étant homogènes. Cette évolution est encourageante, même si la plupart des répondants se sont davantage attachés à décrire les politiques en place qu’à témoigner de l’expérience acquise et des résultats obtenus. Néanmoins, presque tous les répondants ont adopté une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté, qui semble être devenue une priorité des gouvernements et un domaine d’action transversal pour les responsables de l’élaboration des politiques.

Ainsi, si les douze répondants ne sont peut-être pas représentatifs de l’ensemble de la Plateforme, les rapports présentent une valeur considérable, en ce qu’ils tendent à valider, dans une certaine mesure, les discussions tenues et les rapports produits par le Conseil de l’Europe au fil des ans.

Annexe 1 : Questions

Question 1

- 1.1. Quelles sont les principales nouvelles tendances et défis que vous rencontrez dans votre pays en ce qui concerne la manière dont les groupes en question indiqués (ci-dessous) jouissent des droits sociaux comme indiqué dans la Charte sociale européenne?
- 1.2. Quelle action politique prend votre pays pour relever les défis et accroître la cohésion sociale en particulier pour les groupes en question?
- 1.3. Quelles indications pouvez-vous proposer au Comité des Ministres en ce qui concerne les mesures politiques qui permettraient un véritable accès et la jouissance des droits sociaux, notamment par les groupes en question?

Question 2

- 2.1. Compte tenu de l'effet négatif de la crise économique, quelles sont les tendances et les défis auxquels votre pays est confronté en ce qui concerne la fourniture de services de protection sociale et sanitaire de qualité et accessibles en particulier aux groupes en question ?
- 2.2. Quelle action politique prend votre pays pour atténuer de tels défis en particulier en ce qui concerne les groupes en question?
- 2.3. Quelles indications pouvez-vous proposer au Comité des Ministres concernant des mesures qui amélioreraient la qualité et l'accessibilité aux services sociaux et de protection de la santé en particulier aux groupes en question?

Question 3

- 3.1. Compte tenu du fait que la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent favoriser une radicalisation violente, à quelles tendances et défis doit faire face votre pays en ce qui concerne les groupes en question?
- 3.2. Quelle action politique prend votre pays pour réduire la pauvreté et intégrer les personnes à risque d'exclusion sociale, en particulier les groupes en question?
- 3.3. Quelles recommandations pouvez-vous proposer au Comité des Ministres concernant les mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et intégrer avec succès les personnes à risque d'exclusion sociale, en particulier les groupes en question?

Les Groupes en question sont :

- A. Migrants et réfugiés
- B. Jeunes et enfants
- C. Personnes vulnérables, y compris les personnes âgées

Bibliographie

Arora, L. et al., 2016. *Challenges in the Labour Market Integration of Asylum Seekers and Refugees*, United Kingdom: EPPO Network Services.

Aumayr-Pintar, C. & Fric, K., 2016. *Approaches towards the labour market integration of refugees in the EU*. [En ligne]

Disponible à l'adresse :

<https://www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/articles/industrial-relations/approaches-towards-the-labour-market-integration-of-refugees-in-the-eu>

Conseil de l'Europe, 2015. *Accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux*.

Eurostat, 2016. *People at risk of poverty or social exclusion (Personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale)*. [En ligne] disponible à

l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion

Eurostat, 2017a. *Statistics on young people neither in employment nor in education or training*. [En ligne]

Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics_on_young_people_neither_in_employment_nor_in_education_or_training

Eurostat, 2017b. *Asylum quarterly report*. [En ligne] Disponible à l'adresse :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_quarterly_report

Lara Montero, A., 2016. *Towards a People's Europe - Response to the European Commission consultation on a proposal for a European Pillar of Social Rights*, Brighton: European Social Network.

Martín, I. et al., 2016. *From Refugees to Workers: Mapping Labour-Market Integration Support Measures for Asylum Seekers and Refugees in EU Member States*, Gütersloh: Bertelsmann Stiftung.

Turrini, A. & Duiella, M., 2014. *Poverty developments in the EU after*, s.l.: European Commission.